Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Décision du Président
n° D2025/07

Service technique
Achat 2 débroussailleuses

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020 portant délégations de pouvoir au Président,

Décide

Article 1 : De signer les bons de commande suivants :

- N°006461 auprès de Soulé Sarl pour l'achat d'une débroussailleuse stilh FSA80 électrique pour un montant TTC de 486.90 €,
- N°LA00014239D auprès de Corbères-Saint-Germès pour l'achat d'une débroussailleuse stilh FS461 pour un montant TTC de 996 €.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan le 05 mai 2025
Le Président,

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN
65300 LANNEMEZAN

Publiée le 15 MAI 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250505-D2025-07-AU
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025